

## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

Convocation : 29 Août 2017

LE MARDI CINQ SEPTEMBRE DEUX MIL DIX SEPT, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 20 h 30, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Etaient présents :

Mrs DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, VEILLARD Michel, PICHARD Guillaume, BILLON Michel, ORSINI Bruno, BODA Roland, PINEAU Denis, Mme AGOSTO Claude, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric, SEILLE François.

Absents : M. CLAVIER Gérard, Mme BAUER Frédérique,

Pouvoirs : M. CLAVIER Gérard à M. DUBIEF Jean-Michel

Mme BAUER Frédérique à Mme AGOSTO Claude.

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

M. PICHARD Guillaume est élu secrétaire de séance.

### I - Le point sur les travaux :

#### • *Travaux AD'AP :*

Salle des 4 Vents :

Les travaux ont été réalisés et terminés le 31 août 2017 – La réception des travaux a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre. La Sté AMARO qui a remplacé au pied levé l'entreprise CARNAVALET, a bien assuré. Le dossier est passé à la Sous-Commission Accessibilité du 31/08/2017 et a reçu un avis favorable à la condition de faire respecter une observation : le positionnement des urinoirs à des hauteurs différentes.

Reste à obtenir la conformité des services incendie.

Reste à faire : le panneau indiquant la salle, un candélabre à poser, la voirie pour l'emplacement PMR.

Cabinet médical :

La fin des travaux est programmée pour cette semaine.

#### • *Aménagement de la rue d'Orléans :*

Les travaux ont débuté le lundi 28 août 2017. Quelques dégâts ont été commis sur des bas de murs, ainsi que sur des descentes de gouttière. Ils ont été réparés depuis.

Le planning est le suivant :

. vendredi 8 septembre : rabotage de la chaussée

. mardi 12 septembre : Enrobés noir aux entrées des propriétés

. mercredi 13 septembre : Enrobés sur la voirie

. début de semaine suivante : Enrobés rouge sur les trottoirs

Positionnement des emplacements de stationnement :

. Après débat, les ilots indiqués au plan sont supprimés, le marquage des places est confirmé.

Compte tenu de la présence des engins de chantier, des travaux supplémentaires ont été demandés :

. la création d'une bordure caniveaux à l'entrée du chemin vers les jardins derrière le cimetière.

. la reprise d'enrobés au droit du cabinet médical, rue de la République

. la réalisation d'enrobés rouge Espace des 4 Vents à l'emplacement du stationnement PMR et remplacement des bordures caniveaux très dégradées.

. la réalisation d'enrobés suite à l'exécution d'une tranchée en traversée de route à ENSONVILLE.

Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 14 h 00, sur place.

### **• Station d'épuration : curage/épandage**

Les travaux ont été réalisés mi-août : le tonnage est moins important que prévu : 19 Tonnes au total alors qu'il était prévu entre 80 et 100 Tonnes.

Le curage du deuxième lit de roseaux ne devrait avoir lieu que dans deux ans, au lieu de l'année prochaine.

Par ailleurs, M. le Maire signale que les Ets ROBERT sont intervenus une première fois pour l'entretien des biodisques.

## **II - Urbanisme : convention à passer avec l'ATD**

### **Pour mémoire :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 : une solution adaptée doit être trouvée par la CCCB afin d'assurer l'instruction des dossiers d'urbanisme :

- soit créer un service urbanisme
- soit externaliser cette compétence.

Rappel des coûts engendrés :

Tarifs 2016 : 1,47 € /habitant :  $525 \times 1.47 = 771.75 \text{ €}$

Par permis :

Permis d'aménager	146.40 €
Permis de construire	122.00 €
Permis de démolir	97.60 €
Déclaration préalable	85.40 €
Certificat d'urbanisme b)	48.80 €
Pré-instruction de dossier	25€/heure

Après étude par la CCCB du type de service Urbanisme à mettre en place et compte tenu des délais nécessaires à la création d'un service interne (plusieurs mois), la CCCB propose aux Communes d'adhérer au service de l'ATD.

M. le Maire précise qu'il est interdit de répercuter les coûts induits sur les pétitionnaires, mais qu'il y a possibilité de moduler la taxe d'aménagement (seuil minimum : 1% - seuil maximum 5%)

Une réunion d'information sur le sujet est prévue le 13 septembre prochain par la CCCB.

Par conséquent,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer au service instruction des autorisations de droit des sols mis en place par l'Agence technique départementale et de lui confier à compter du 1er janvier 2018, l'instruction des autorisations relatives à l'occupation des sols ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec l'ATD ;
- De prévoir les crédits nécessaires au remboursement des frais engagés par l'ATD pour la réalisation de cette prestation et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- De désigner un titulaire ainsi qu'un suppléant pour représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de l'ATD :

Titulaire : M. Jean-Michel DUBIEF - Suppléant : M. Patrick PINGUENET

## **III - Etude de devis :**

### **. Equipement informatique des services techniques**

Le Conseil étudie les nouvelles propositions des fournisseurs de matériel informatique :

Devis initial VRPI : 898,04 € HT soit 1 077,65 € TTC

Nouveau devis : 886,25 € HT soit 1 063,50 € TTC

Devis ERI CONCEPT : 896,00 € HT soit 1 075,20 € TTC

Devis PROMOSOFT : 951,14 € HT soit 1 141,37 € TTC

Le Conseil valide le devis VRPI pour 886,25 € HT soit 1063,50 € TTC

#### **. *Entretien du réservoir du château d'eau***

M. le Maire expose qu'il serait souhaitable de faire appel à une entreprise spécialisée dans le nettoyage et la désinfection des bassins de château d'eau pour plus de sécurité. En effet cette opération est assez compliquée pour les Agents communaux (matériel et technique particulière) et propose le devis suivant :

Devis OPA :

1 intervention : 399,00 € HT (si 3 interventions réalisées dans le secteur, dans la même journée), sinon un forfait de 300 € HT est appliqué en supplément.

ou Contrat de 3 ans : 364,00 € HT.

Le Conseil approuve la démarche et valide le devis.

#### **. *Contrôle des 15 bouches incendie***

Le Conseil étudie deux devis de contrôle des bouches d'incendie :

Devis OPA : Prix unitaire 35,00 € HT ou contrat de 3 ans : 31,00 € HT

Devis GARCIA : Prix unitaire : 30 € HT

Le Conseil valide le devis GARCIA.

### **IV - Personnel : création d'un poste d'adjoint administratif Principal**

Suite à la réussite de Mme MELAINE, à l'examen d'Adjoint administratif Principal, M. le Maire rappelle que conformément à la loi, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Par conséquent, le Conseil décide :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2de classe (catégorie C) pour une durée hebdomadaire de 19 h 00 ;

- l'adoption de la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;

- l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant au Budget 2017 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

### **V - Budget : inscription subvention GIE**

Suite à la décision du Conseil de participer à la création d'un branchement sur le réseau d'eau afin d'alimenter une borne incendie pour le GIE des 3 Moulins qui construira un entrepôt de stockage de pommes de terre, à proximité de la station d'épuration :

Le Conseil modifie le budget principal, ainsi qu'il suit :

La dépense pour cette participation sera réglée à l'article 6574 (subvention), par prélèvement de la somme de 4 150 € (montant plafond) à l'article 628 (divers) pour être portée à l'article 6574.

## **VI - SAEDEL : Bilan 2016 résidence du grenier à blé**

Monsieur le Maire rappelle qu'une concession d'aménagement d'un lotissement concernant le site dénommé « Résidence du Grenier à blé » a été signée avec la SAEDEL, en date du 25 octobre 2011. Conformément à l'article L300-5 du nouveau code de l'urbanisme, l'aménageur présente son compte rendu annuel d'activité.

Au 31/12/2016, tous les lots étaient attribués, dont un réservé à la Commune (pour information, la signature de l'acte de vente est prévue fin septembre).

Les dépenses et des recettes s'équilibrent à 311 000 € HT

Le solde prévisionnel reste inchangé : il s'élèvera fin 2018 à + 158 €.

Considérant la note de conjoncture, le bilan prévisionnel actualisé au 31/12/2016, le plan de trésorerie prévisionnel, ainsi que les tableaux d'acquisitions et ventes de l'année présentés aux membres du conseil,

Le Conseil Municipal approuve le bilan prévisionnel de l'année 2016.

## **VII- Cabinet médical : relance de la réflexion**

M. le Maire informe qu'il a reçu d'une part :

- une demande d'installation d'une infirmière libérale à OUARVILLE

D'autre part :

- qu'il est possible de faire une déclaration d'intention de projet auprès de la CCCB dans le cadre d'un nouveau contrat de ruralité (accès aux services et aux soins).

Suite à ces deux événements, il a recontacté le médecin actuel afin de connaître sa position face :

- à un hébergement éventuel de l'infirmière au cabinet médical,
- un changement de local

Le Médecin ne souhaitant pas privilégier l'une des infirmières du secteur plus que l'autre : par conséquent, il n'hébergera personne. Il ne souhaite pas non plus déménager étant à plus ou moins cinq ans de la retraite.

Compte tenu de ces éléments, M. le Maire propose au Conseil de poursuivre l'étude, sachant qu'une solution provisoire, du côté de l'infirmière comme du côté de la Commune peut être envisagée, le temps que le projet aboutisse c'est à dire d'ici 2 ans environ.

Le Conseil décide d'inscrire le projet dans le cadre d'un contrat de ruralité et de poursuivre l'étude.

## **VIII - Questions diverses**

### **8-1 Bilan rentrée scolaire**

Répartition des 100 enfants inscrits pour la rentrée

Classes	Effectifs	Enseignants
Petite/Moyenne section	15	Mme ARRACHART Myriam
Moyenne/Grande section	18	Mme LESONGEUR Emmanuelle
CP/CE1	23	Melle BAZOGE Anouchka
CE1/CE2	21	Mme AGOSTO Claude (Directrice)
CM1/CM2	23	Mme RAYON Madeleine

Il rappelle les effectifs en 2015 : 114 enfants et en 2016 : 108 enfants.

Mme AGOSTO, Directrice de l'école signale que si l'année prochaine, les effectifs baissent encore, une classe sera probablement fermée.

Le Conseil évoque le projet de lotissement dans la zone de la Vigne.

M. le Maire relancera la SAEDEL, afin qu'elle accélère le processus d'acquisition foncière de la zone AU1 du PLU.

### **8-2 – Compte rendu du Conseil Communautaire de la CCCB du 4 septembre**

M. le Maire donne un compte rendu succinct d'une réunion très dense, tant en décision qu'en information :

Ont été abordés entre autre :

- . le vote des statuts définitifs et du règlement intérieur
- . la décision de mise en vente de l'ancien siège CCBV, 6 rue de Châteaudun à Voves
- . la validation de vente de terrains à Toury et Voves dans les zones d'activités.
- . la validation d'un contrat de maintenance avec la SAUR intégrant le château d'eau d'OUARVILLE.
- . de nombreuses décisions concernant les ressources humaines à la suite de la fermeture du site de Montainville et à l'intégration de la compétence restauration scolaire sur le périmètre de l'ex Communauté de la Beauce de Janville.

### **8-3 - Animation d'été pour les jeunes de 10 à 17 ans :**

Bilan de la semaine du 21 au 25 Août :

- La participation a été correcte : 13 à 15 jeunes, mais un peu plus de participants aurait été plus intéressant. La météo a été très favorable

### **8-4 – Demande d'utilisation du logo de la Commune**

M. Bertrand Lucas demande s'il est possible de faire apparaître le logo de la Commune sur le dépliant de la société qu'il a créé.

Une réponse lui sera donnée après que M. PICHARD se sera renseigné pour savoir s'il est possible que le logo de la commune, soit utilisé par les habitants ou les entreprises de la commune, comme emblème. Voir avec le concepteur, le contenu de la charte.

### **8-5 – Repas des Anciens : Choix de l'animateur**

- Le Conseil décide de changer de prestataire et retient M. HIDOUVILLE qui se chargera du repas et de l'animation.

### **8-6 – Borne WIFI à la bibliothèque :**

- Pour information, le rendez-vous est pris auprès d'ORANGE.

### **TOUR DE TABLE :**

- **Concert du 20 octobre** : le dossier de demande d'utilisation de l'église a été faite cette semaine. Reste à réaliser les programmes et les invitations.
- **Location de la salle des fêtes du 31 décembre prochain** : est déjà retenue par une association communale. A vérifier s'il s'agit bien d'une fête associative qui est organisée. Une demande a été faite pour cette date, par un particulier.
- **Fête du 14 juillet** : M. SEILLE, Président du Comité d'animation fait le point financier de la fête : le manque de participation aux animations de l'après-midi a accentué le déficit normal constaté pour cette journée (-147 €). Il s'interroge sur l'opportunité de reconduire cette animation.
- **Problème d'alimentation en eau** : Par ailleurs, M. SEILLE précise qu'il a peu de pression chez lui, à EDEVILLE. Pas d'explication pour le moment. Y-a-t-il un lien avec les divers travaux effectués actuellement par ENEDIS sur la commune, ou une fuite sur le réseau.... A voir.

- **Collecte des OM et sélectifs** : demander aux particuliers, par le prochain OUARVILLE-  
INFOS à ce que les poubelles soient rentrées si possible aussitôt après le passage de la benne.
- **Tourisme et culture** : la Communauté de Communes Cœur de Beauce a édité un dépliant qui  
est à la disposition du public et des Conseillers.

La séance est levée à 22 h 55

Prochaine séance : mercredi 4 octobre.

Copie intégrale.  
Le Maire, Jean-Michel DUBIEF